

CANADA  
PORT PAYÉ  
POSTAGE AID  
1 c.  
NO 3705  
MONTRÉAL

Mgr A. Deschamps,  
Archevêché, Montréal.

# LA VIE SYNDICALE



## SOMMAIRE



Souhais ..... 1

Une usine rationalisée contre  
les accidents ..... 2

Le contrat collectif ..... 3

Ce qui se dit et se fait ..... 6

M. Clovis Bernier ..... 16

---

*Vol. 10 MONTRÉAL No 1*  
*DÉCEMBRE 1931.*

---



## NE SOYEZ PAS PARMIS LES 54

sur 100 hommes parvenus à l'âge de soixante-cinq ans, 54 sont à la charge d'autrui. Si vous dépensez tout ce que vous gagnez, vous deviendrez fatalement un fardeau pour les autres. Profitez de vos années d'activité. Mettez de côté de l'argent qui travaillera pour vous quand vous ne pourrez plus travailler. Prenez des habitudes d'économie en ouvrant un compte d'épargne à la

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

*Capital versé et réserve, \$14,000,000.*

*Actif, \$146,000,000.*



592 BUREAUX AU CANADA.

Rés. 4700, RUE ADAM  
Tél.: CLairval 1809

### Michel Chouinard

*Entrepreneur*

Ferblantier Couvreur.  
Corniches de toutes  
sortes, une spécialité.

3935 - 3937, RUE ADAM,  
(Coin Orléans)  
Tél.: CLairval 3124

Tannerie : 4900, rue Iberville.

### Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

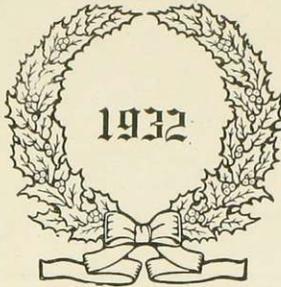
*Manufacturiers de*  
**CHAUSSURES**



**TANNEURS**  
*et*  
**CORROYEURS**

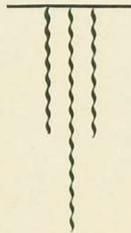


*Bureau et fabrique :*  
**939, Square Victoria**  
**MONTRÉAL**



*MM. les Conseillers Moraux*  
*MM. les Présidents et Officiers*  
*des*  
*Syndicats Catholiques Nationaux*

*présentent aux annonceurs et aux lecteurs de*  
*LA VIE SYNDICALE*  
*à l'occasion de la Noël et du*  
*Nouvel An leurs vœux les plus*  
*sincères de bonheur et*  
*de prospérité.*



# LA VIE SYNDICALE

Rédaction et administration : 1231, Demontigny est, Montréal.  
Tél. FRontenac 2165-6.

Vol. 10

MONTRÉAL, DÉCEMBRE 1931

N<sup>o</sup> 1

## Une usine rationalisée contre les accidents

On accuse, et non sans raison, la rationalisation d'être une des causes principales du chômage. Il ne faut pas conclure de là que toute rationalisation soit mauvaise. En une certaine industrie on s'est appliqué de façon méthodique à diminuer les accidents du travail, ou si l'on veut à rationaliser contre les accidents. La méthode est très simple et les résultats merveilleux. Dans l'espoir que nos patrons et nos ouvriers suivront un exemple aussi bienfaisant, nous résumerons un compte rendu, paru dans le journal "Protection" sur cette louable initiative.

Un Comité de Sécurité ayant à sa tête un inspecteur de Sécurité a été chargé de lutter contre les accidents.

L'inspecteur, dès le matin, voit dans l'usine tous les Conseillers de la sécurité et les nouveaux embauchés à leur travail. Son rôle consiste à attirer l'attention des jeunes employés sur les dangers spéciaux du métier, à faire entretenir en bon emploi d'état tous les appareils individuels de protection, à faire une enquête complète sur les causes des accidents, et à signaler les défauts du matériel dans l'ordre de la sécurité ainsi que la mauvaise

adaptation professionnelle de certains ouvriers.

Le Conseil de sécurité est composé d'ouvriers mutilés du travail choisis à raison de 1 ou 2 par atelier suivant les risques du travail. Ce Conseil qui s'adjoit une vingtaine d'ouvriers, pris chaque mois dans un service différent et choisis parmi ceux qui risquent le plus d'occasionner des accidents: ascenseurs, grues, etc., tient ses assemblées une fois le mois et a pour fonction d'écouter et de discuter les suggestions des membres et d'examiner les résultats du mois précédent. Parfois une lettre est envoyée à tous les ouvriers de l'usine leur demandant des suggestions au point de vue de la sécurité.

Et voici les résultats: en 1928 l'industrie comptait 1863 ouvriers et le nombre total d'accidents s'éleva à 1039; en 1929 elle avait 1835 ouvriers et le nombre d'accidents se chiffra à 739; en 1930 sur 2136 ouvriers on ne compta que 461 accidents et enfin en 1931 il n'y eut que 82 accidents sur 1750 ouvriers. Ainsi de 1928 à 1931, soit quatre ans, le nombre des accidentés a passé de 1039 à 82.

L. G.

## Le contrat collectif

Nous croyons intéresser les lecteurs de la Vie Syndicale et en particulier les ouvriers et les patrons de l'Industrie de la Chaussure en publiant un article d'un cordonnier, M. A. Durand, agent d'affaires du Syndicat de la Chaussure, sur le contrat collectif. Ce travail reflète parfaitement bien la pensée des travailleurs. Il contient mille suggestions que le patron pourrait mettre à profit.

“Le contrat collectif est un engagement fait entre le bourgeois et le syndicat qui représente ses membres. Il a pour but de protéger à la fois les deux parties intéressées.

“Les avantages qui en résultent pour les patrons sont :

a) De pouvoir régler leurs différends à l'amiable et dans un délai très court, les deux parties étant obligées de respecter les conditions stipulées dans le contrat ;

b) De s'assurer des ouvriers de choix ; car le travailleur qui a à coeur de vivre convenablement tient à donner satisfaction par son travail et prend les moyens de protection qui lui sont offerts pour garder sa position ;

c) Par l'entremise de l'agent d'affaires, le patron empêche certains mécontents de revenir toujours à la charge pour régler à leur seul profit certaines conditions de travail. C'est là un ennui pour les patrons et pour les ouvriers.

C'est aussi une perte de temps considérable. Le patron arrivera plus vite et à une meilleure entente avec un seul individu, représentant tous les ouvriers, qu'avec tout le personnel d'un atelier en révolte.

d) Un autre avantage pour l'industriel c'est d'avoir à sa disposition une main d'oeuvre nombreuse qui lui sera envoyée sur demande.

Le Syndicat se charge de procurer immédiatement au patron, avec qui il est lié par contrat, l'ouvrier désiré et aux conditions du contrat. Nous avons vu en plus d'une circonstance que des patrons qui n'avaient pas de contrat avec une union ont été obligés de payer des prix plus hauts pour obtenir la main-d'oeuvre lorsque le besoin s'est fait sentir.

“Viennent ensuite les avantages pour l'employé. L'ouvrier syndiqué se trouve, par le contrat collectif, à l'abri de l'exploitation et de la spéculation. On est obligé envers lui de respecter la justice, la charité et la paix qu'une bonne organisation industrielle lui garantit. Son salaire se trouve, par le fait, maintenu à prix fixe. L'agent d'affaires peut entrer dans tout atelier syndiqué pour exercer une surveillance plus étroite sur ses confrères, et il peut exiger l'étiquette sur la marchandise fabriquée par les syndiqués. Les ateliers doivent être tenus dans des conditions hygiéniques telles que la santé

des ouvriers ne soit pas compromise. Voilà autant d'avantages qui résultent du contrat collectif.

Supposez maintenant une industrie où il y aurait dans un seul département 30 ou 40 employés tous syndiqués et qu'il n'y aurait pas de contrat collectif. Quand viendra le temps de fixer les salaires ou de faire quelques changements dans les conditions de travail, quelques ouvriers poussés par la crainte de perdre leur position régleront le différend au détriment de leurs confrères et accepteront des salaires trop bas et non-conformes à l'équité. Il s'en suivra une discussion interminable et finalement les récalcitrants avec l'appui du patron remporteront la victoire. Pour remédier à ce mal les ferments syndiqués iront exposer leurs griefs à leur syndicat. Que fera le syndicat ? S'il n'a pas de contrat col-

lectif avec la dite industrie, il interviendra en chargeant son agent d'affaires d'aller tenter une entente avec le bourgeois en difficulté. S'il ne parvient pas, il faudra déclarer le grève qui n'est avantageuse ni pour l'ouvrier ni pour le patron.

Je ne connais pas en effet d'hommes qui après un mois ou deux de grève a pu dire: je suis satisfait des moyens employés. Si l'on considère les pertes de temps et d'argent, on conclura facilement que la grève n'est favorable ni à l'ouvrier, ni au Syndicat ni au patron. Les industries qui ont un contrat collectif sont à l'abri de ces inconvénients, les difficultés sont généralement réglées en quelques heures dans l'harmonie et l'entente."

A. DURAND,

Agent d'affaires des cordonniers.

Tél. AMherst 2001.

**CIE DE BISCUITS AETNA LIMITÉE**

1801, AVENUE DE LORIMIER,

MONTRÉAL

Directeurs: — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

**MONTY, LEFILS & TANGUAY**

**POMPES FUNEBRES**

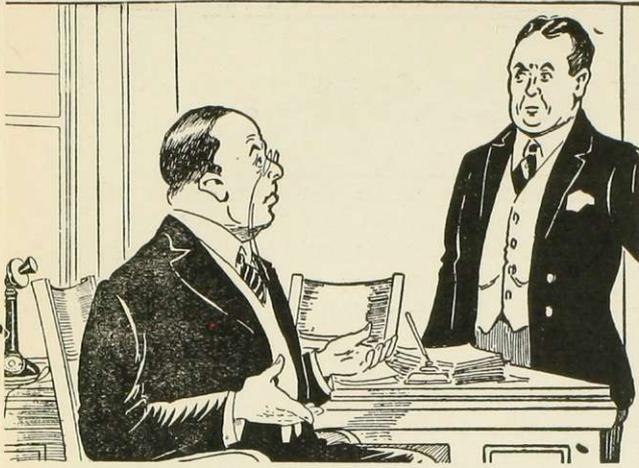
**CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE**

Administrateurs de  
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

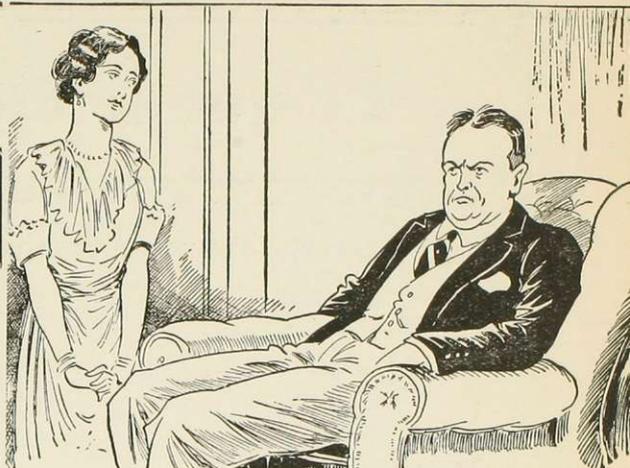
**1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900**

# T'a'pas ?

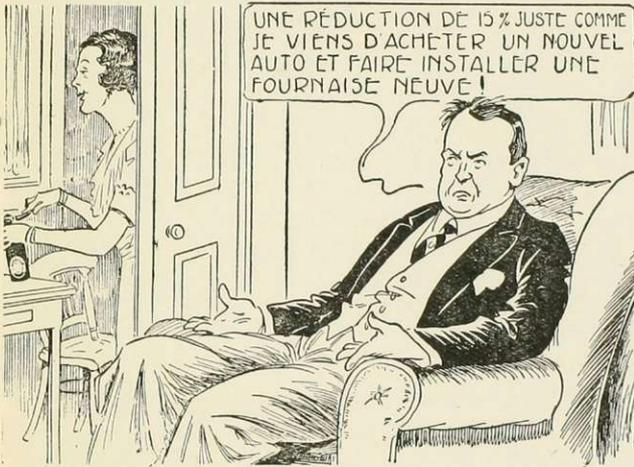
par RACEY



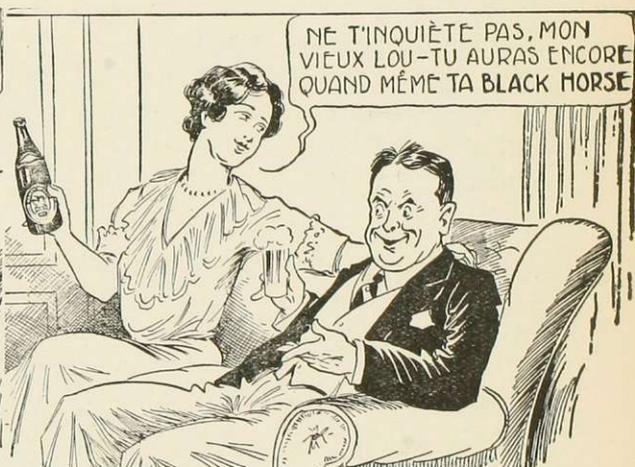
T'as-pas déjà, en entrant au bureau un matin, appris de ton patron que ton salaire était coupé de 15%.



— et à ton retour à la maison, le soir, tu fais part de la triste nouvelle à ta femme et te laisse aller à des idées noires.



— mais pendant que tu maudis ta malchance, ta femme passe sans mot dire dans la cuisine,



— et revient avec une bouteille de bonne BLACK HORSE bien fraîche. C'est comme ça qu'on doit comprendre la sympathie.

dites  
simplement

# Bière Black Horse Dawes

s.v.p."!

## Ce qui se dit et se fait . . .

### SYNDICATS, CONSEILS DE MÉTIERS, FÉDÉRATIONS, COMITÉS.

#### 1. — Chez les Terrassiers-Manoeuvres.

A l'assemblée du 30 novembre, le Syndicat Catholique des Terrassiers-Manoeuvres a résolu d'appuyer fortement les échevins Mathieu, Lalancette et Schubert qui ont proposé pour les journaliers la journée de huit heures et le salaire de 50 sous de l'heure. Ils ont aussi protesté contre les propriétaires qui s'objectent à ce que les journaliers obtiennent ce salaire qui n'a rien d'excessif.

Soixante membres assistaient à cette intéressante assemblée, au cours de laquelle lecture fut faite d'une lettre du premier ministre de la province. M. E. Ouellette, agent d'affaires, a fait le rapport des activités du syndicat et des difficultés qu'il rencontre. Il a aussi parlé des chantiers fermés au syndicat et des membres qui y trouvent de l'emploi.

Le 7 décembre, M. E. Ouellette, agent d'affaires présenta un rapport intéressant sur l'état de chômage dans son syndicat et sur l'encouragement qu'il reçoit sur les nouveaux chantiers en construction. "Les Terrassiers-Manoeuvres, a dit M. Ouellette, attendent avec anxiété que les travaux projetés par les autorités publiques en vue de diminuer le chômage soient mis en marche. Grand nombre de pères de famille

trouveraient dans cet emploi l'argent devenu absolument nécessaire au soutien et à l'éducation des enfants."

M. Langlais, secrétaire-financier du Syndicat, déplora le fait que le salaire actuel des Terrassiers-Manoeuvres était de beaucoup inférieur au coût de la vie. Les statistiques, a-t-il dit démontrent que le coût de la vie pour une famille de cinq est de vingt-cinq dollars par semaine tandis que les journaliers ne gagnent pas en moyenne un salaire supérieur à quinze dollars. MM. Lagueux, Santerre et Abel confirmèrent les remarques de M. Langlais.

#### 2. — Les Plombiers et les salaires.

Une assemblée très nombreuse fut tenue le 23 novembre dernier au Syndicat des Plombiers sous la présidence de M. Germain Durand.

Treize nouveaux membres furent initiés. Quelques visiteurs et M. l'abbé Bertrand, aumônier général des Syndicats Catholiques étaient aussi présents.

M. Léonce Girard, agent d'affaires, exposa les activités de la dernière quinzaine et parla en particulier des chantiers de l'Hôtel-Dieu, de Nazareth, de Ste-Justine, de Châteauguay, de Nicolet et de ceux de la Commission Scolaire. Il appuya sur le fait que sur plusieurs chantiers non-unionistes les salaires des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage baissent d'une façon lamentable: des entrepreneurs en sont rendus au point de demander des hommes de métiers de tout premier ordre et de n'offrir que trente cents de

l'heure. Si les plombiers ne se hâtent pas d'entrer dans les unions, a dit M. Girard, ils verront bientôt leur salaire descendre plus bas que celui des sans-métiers.

M. Albert Durand demande de donner aux apprentis des conditions faciles afin de les attacher davantage aux unions et d'en faire en même temps que des ouvriers habiles, de véritables unionistes. La résolution de M. Durand fut adoptée par l'assemblée. On adopta aussi le plan de chauffage présenté par M. Gérard Girard et les comptes présentés pour bénéfiques en maladie.

Invité à porter la parole, M. l'abbé Bertrand exposa aux membres la nécessité pour les ouvriers de former l'union des bras afin de traiter sur un pied d'égalité avec les entrepreneurs qui forment l'union des capitaux. Le Syndicat, a-t-il dit est nécessaire aux ouvriers pour défendre leurs intérêts; il est nécessaire aux bons entrepreneurs qui autrement souffrent une concurrence déloyale des patrons qui ne se soucient pas de donner aux travailleurs un salaire raisonnable; il est nécessaire au point de vue moral: lorsque le syndicat revendique pour l'ouvrier un haut salaire ce n'est pas pour le faire dépenser dans la débauche, mais pour donner à la femme plus de bien-être et aux enfants une meilleure éducation.

M. G. Durand, président, appuya sur la nécessité de l'union pour arrêter la chute des salaires et déplora le fait que des entrepreneurs embauchent, en vue de payer des bas salaires, des apprentis et des jeunes compagnons et laissent de côté les hommes d'expérience.

### 3. — Les Peintres et l'assurance.

Il est grandement question actuellement de donner une assurance aux membres du Syndicat des Peintres sans pour cela augmenter les contributions. M. l'aumônier-général des Syndicats, M. R. Granger, président; M. Plante, vice-président; MM. Normandin, secrétaire, M. E. Ouellette agent d'affaires se sont déjà prononcés en plus d'une circonstance en faveur de la proposition et ont exposé les avantages matériels



### L'intérêt d'un Canadien

est d'accorder la préférence aux Canadiens. Il doit acheter les produits du pays et utiliser les services de ses compatriotes de préférence à tout autre.

L'enchaînement de toutes les énergies des Canadiens contribuera à rendre le Canada prospère à LEUR PROFIT.



*Thérien Frères* LIMITÉE  
Imprimeurs - Thermographes  
Éditeurs - Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL  
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HARbour \*5288

Tél AMherst 1788

**Jetté & Lespérance, Ltée**  
Entrepreneurs en Chauffage  
et Plomberie

Spécialités : Plans de pouvoir  
Nous fournirons nos propres  
:: plans, si désiré. ::

2114, RACHEL E., MONTRÉAL

que les membres en retireraient. On étudie actuellement les moyens d'application.

#### 4. — Chez les Boulangers: respect du dimanche.

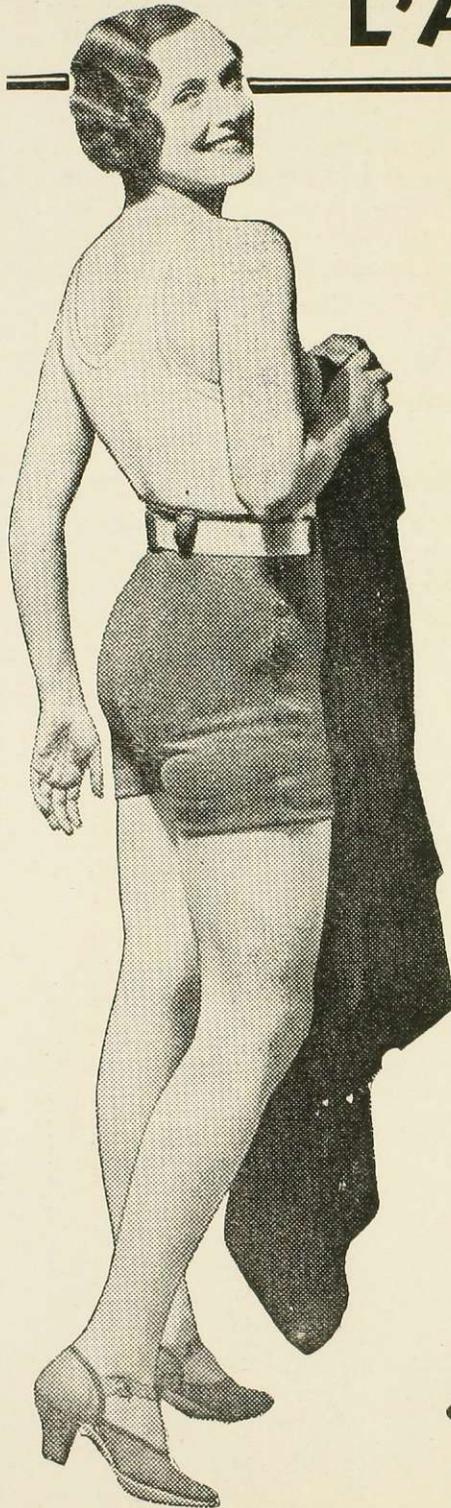
Le syndicat catholique des ouvriers boulangers a fait bon accueil à sa dernière assemblée, le 5 décembre, un nouvel agent d'affaires, M. Emile Ouellette, remplaçant de M. Clovis Bernier, maintenant assistant-inspecteur en chef des établissements industriels.

M. Clovis Bernier félicita le syndicat des boulangers pour les travaux nombreux qu'il a entrepris au cours de la dernière année dans le but de faire respecter la loi du dimanche et de donner aux ouvriers du métier de meilleures conditions de travail. Il remercia les membres pour la collaboration qu'ils ont toujours donnée à leur agent d'affaires et leur souhaita de nombreux succès pour l'avenir.

"La confiance que vous avez toujours témoignée à celui qui m'a précédé, a dit M. E. Ouellette, nouvel agent d'affaires, m'est d'un grand encouragement. Je connais le travail que vous avez accompli. J'ai admiré la sagesse des résolutions que vous avez présentées au dernier congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. J'ai admiré plus encore le travail que vous avez fait l'an dernier pour donner à vos confrères le repos dominical. Ce m'est un grand honneur d'avoir été choisi pour partager la tâche avec vous. Nous n'avons aucune raison de désespérer du succès".

Au cours de l'assemblée il fut résolu d'adresser des remerciements aux honorables ministres L.-A. Taschereau et C.-J. Arcand à l'occasion de la nomination de M. Clovis Bernier comme assistant-inspecteur en chef des établissements industriels.

# LES "ENZYMES" DEVELOPPENT LE CHENE DU GLAND— L'ADULTE DE L'ENFANT!



Le malt d'orge, qui constitue la base même du moût de la Bière Dow Old Stock, est très riche en ENZYMES.

Un procédé special, dans la fabrication de la Bière Dow Old Stock, permet aux enzymes de réagir complètement et de faire passer les précieux éléments nutritifs de l'orge dans la bière!

La Bière Old Stock n'est donc pas seulement un breuvage moelleux et rafraîchissant, c'est en plus une source de santé et de vigueur.

Il ne faut donc pas s'étonner si elle est toujours préférée par les personnes fortes et en bonne santé!

## ENZYMES

Les enzymes sont des ferments solubles essentiels, présents dans les sucs digestifs et dans certains aliments, dont ils transforment les éléments nutritifs de façon à les rendre assimilables.

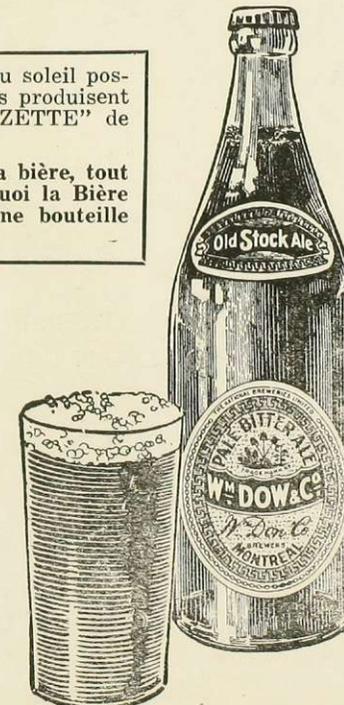
Sans leur concours, la plupart des êtres vivants ne pourraient trouver leur subsistance dans la nourriture.

Leur action fait partie du processus de vie de la nature, qui rend possible la respiration, assure la croissance et entretient les forces.

On constate que le lait en bouteille laissé au soleil possède une saveur spéciale. Même 10 minutes produisent un effet appréciable.—Extrait de la "GAZETTE" de Montréal.

Le soleil peut aussi changer la saveur de la bière, tout comme il change celle du lait. C'est pourquoi la Bière Dow Old Stock est toujours mise dans une bouteille verte.

Bière  
**Dow**  
Old Stock



#### 5. — Les Imprimeurs font une propagande en faveur de l'étiquette.

Les syndicats catholiques de l'imprimerie, dans le but louable d'aider au maintien des salaires raisonnables et d'encourager l'industrie nationale dans l'imprimerie, mènent actuellement une campagne active en faveur de l'étiquette syndicale. Ils font appel à tous ceux qui, à juste titre, sont fiers d'être catholiques et se réclament des directives sociales des Souverains Pontifes contenues dans les Lettres Encycliques "Rerum Novarum", "Singulari Quadam" et "Quadragesimo Anno" de donner leur appui réel et leur sympathique coopération aux organisations ouvrières catholiques qui s'en inspirent loyalement.

En 1929, \$18,000,000.00 d'impressions ont été faites en dehors du pays.

L'étiquette syndicale signifie: 1° Que le travail qui la porte a été exécuté dans un atelier d'imprimerie ayant avec le Conseil Syndical des Métiers de l'Imprimerie un contrat collectif de travail; 2° Que le travail, en conséquence, a été entièrement exécuté par des ouvriers syndiqués catholiques; 3° Que ces ouvriers reçoivent le salaire raisonnable et qu'ils jouissent des autres avantages mentionnés dans le contrat de travail.



Les syndicats catholiques de l'imprimerie demandent à tous ceux qui jusqu'à date n'ont pas aidé aux syndicats catholiques de l'imprimerie d'une façon particulière; qui ne leur ont pas accordé, dans l'octroi de tous leurs contrats d'impression, petits ou gros, une vraie préférence; d'exiger à l'avenir que l'étiquette syndicale soit apposée sur leurs travaux d'impression. Exiger l'étiquette syndicale en effet, c'est vouloir que ses travaux d'impressions soient exécutés par des syndiqués catholiques loyalement traités par leurs patrons; c'est donner par le fait même du tra-

SES ENZYMES FAVORISENT LA SANTE

vail et du pain aux syndiqués catholique; c'est enfin suivre les directives des Souverains Pontifes qui demandent à tous d'aider au développement du Syndicalisme Catholique.

Aux prochaines assemblées des syndicats de l'imprimerie on discutera des moyens de propagande. On compte sur la coopération de tous les membres syndiqués des métiers de l'imprimerie.

#### 6. — Les Ferblantiers-couvreurs s'incorporent.

Le syndicat catholique des ferblantiers-couvreurs a décidé, à son assemblée régulière du 26 novembre de s'incorporer en vertu de la Loi des Syndicats Professionnels de la province de Québec. Cette décision fut prise après d'intéressantes remarques de l'agent d'affaires, M. C. Bernier, qui expliqua que le syndicat incorporé pourra posséder des biens, signer des contrats légaux et les faire respecter par la loi.

La formule pour cette incorporation fut remplie aussitôt et ce, au plus vif plaisir des membres car leur syndicat fait un pas important.

M. Bernier a fait le rapport de ses activités depuis la dernière assemblée sur les chantiers de Montréal, Sherbrooke et Granby, lequel rapport fut adopté.

Damien Boileau, Prés. et Gérant, Rés.: 243,  
McDougall, Outremont, ATlantic 4279.  
Aimé Boileau, J.-E. Remillard,  
Vice-Prés. Sec.-Trés.

### DAMIEN BOILEAU, Ltée

*Entrepreneurs généraux*

Spécialité: Edifices religieux

Téléphone: MARquette 7806  
Edifice "Trust & Loan"

30, rue St-Jacques, Montréal

L'assemblée a aussi décidé de faire un concours de recrutement qui durera jusqu'au mois de janvier et sans taxe d'entrée pour les nouveaux venus. La cotisation mensuel est de \$1.00. Les perspectives sont très encourageantes pour le succès de ce concours de recrutement.

#### 7. — Rapport important du Chantier Municipal.

A la dernière assemblée du Syndicat du Chantier Municipal un rapport très intéressant a été donné sur les activités de ce syndicat depuis sa fondation, soit un an.

Ce Syndicat est un vrai succès d'organisation puisqu'il compte déjà 80% des employés du Chantier-Municipal. Ces membres se recrutent dans les deux

Émile Nap. Boileau, Ulric Boileau  
Sec.-Trés. Prés.-Gérant

Bureau :  
Tél. CHerrier 3191-3192

## ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS  
G É N É R A U X

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

sections générales du chantier municipal: les ateliers généraux y compris le garage et le département de l'entretien des édifices municipaux.

Plus de vingt occupations diverses sont représentées dans le Syndicat. Depuis un an il a protégé l'emploi de ses membres dans quinze métiers. Sa forme industrielle et son caractère exclusivement civique en font une organisation viable. Depuis deux mois il a versé deux cents dollars en bénéfices en maladie. Aussi c'est un syndicat apôtre: il a formé dans ses rangs une section des employés de l'Incinération pour leur aider à se syndiquer.

Par son influence d'importantes améliorations hygiéniques ont été apportées; à l'atelier municipal: il y a plus d'aération, plus de lumière, plus de protections contre les accidents. Les conditions de travail, il est vrai, ne sont pas encore améliorées, dû à la crise, mais l'espoir renaît chez les membres qu'elles le seront en 1932. En effet l'administration de la ville paraît décidée de mettre en vigueur, en janvier, la journée de huit heures pour tous ses ouvriers. Les journaliers seraient assurés d'une augmentation de 10 sous l'heure pour ne pas affecter leur salaire; mais il n'en serait pas ainsi des ouvriers de métier.

Or à l'atelier municipal particulièrement 90% sont des hommes de métier dont les salaires sont lamentablement bas depuis nombre d'années, au point que si la journée qui est actuellement de 10 heures, était réduite à huit heures sans majoration du taux horaire, beaucoup ne gagneraient que le salaire des journaliers.

Pour éviter tout malentendu les représentants des Syndicats sont allés, mercredi dernier, discuter cette question avec les échevins Savignac et Weldon conjointement avec la question de la formation d'une commission paritaire pour reclassifier la main-d'oeuvre et faire disparaître les inégalités de salaires iniques dans de nombreux cas. Advenant l'impossibilité d'appliquer la journée de huit heures à l'atelier municipal, un moyen a été suggéré à MM. Savignac et Weldon qui ont pris en très bonne part la suggestion faite. Plusieurs autres points ont été également discutés dans l'intérêt du Syndicat.

#### 8. — Belle fête chez les Menuisiers.

Un succès on ne peut plus complet a couronné la fête organisée par le Syndicat catholique des charpentiers-menuisiers en l'honneur de Ste-Catherine et les 250 personnes des deux sexes qui y ont assisté, samedi soir, en garderont le plus agréable souvenir.

## CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION

*Permettez-nous de vous suggérer d'offrir à votre famille, comme cadeau du jour de l'an, l'une de nos polices nouvelles à primes peu élevées.*

N. ROMEO BEAUDET, Gérant,  
Succursale rue Sainte-Catherine  
Edifice Confederation, Montréal.

F. W. BENN, Gérant,  
Succursale rue Saint-Jacques,  
Edifice Transportation, Montréal.

C'est le premier grand ralliement du genre encore organisé par ce syndicat, et le succès obtenu est un encouragement pour les officiers et les membres et sans nul doute que cette mise en contact des épouses avec le syndicat produira les plus heureux résultats.

M. Osias Filion, président du syndicat et vice-président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, présida cette belle fête qui a donné aux personnes présentes, l'illusion d'assister à l'une de nos si gentilles soirées du "bon vieux temps". Dans quelques remarques bien senties, M. Filion a attiré l'attention des épouses sur l'aide qu'elles doivent donner à leurs maris dans l'accomplissement de leurs devoirs de bons syndiqués. L'épouse d'un ouvrier syndiqué ne doit pas rester indifférente au syndicat auquel son mari appartient et elle doit ne pas s'objecter à ce qu'il en suive assidûment les assemblées.

M. Léonce Girard, secrétaire-financier du Conseil central, a parlé des buts matériels et moraux de l'association ouvrière que doivent défendre ses membres. L'association ouvrière protège et assure les hauts salaires afin de donner un bien-être convenable à la famille et une éducation aussi soignée que possible aux enfants.

M. C. Bernier a félicité les officiers et les membres du syndicat de leur si

louable initiative et du succès obtenu par cette soirée qu'on peut bien dire de famille tant la sympathie qui apparaissait partout est belle et réconfortante. Il a recommandé de continuer la propagande et de rester dans le syndicat pour lui permettre de devenir une force invincible.

Un programme attrayant de chant, musique et danses du terroir a été exécuté avec le plus bel entrain. Au programme on a remarqué : M. Larose, Mlle Duval, M. Archambault, Mme Pelletier, M. St-Jacques, Ls. Lachance, M. Rouleau, M. Normandin et autres. Tous furent très applaudis comme aussi M. Bernier dans un monologue.

Le comité d'organisation se composait comme suit : MM. O. Filion, F. Bernier, Eudore Gamache, J.-B. Delisle et J.-B. Beuregard.

Parmi les dignitaires des syndicats, on a remarqué les suivants : Chs. Paquet, de la Fédération de l'Imprimerie, A. Durand et J.-A. L'Archevêque, du syndicat des cordonniers, Léonce Girard, du Conseil central, C. Bernier, agent d'affaires du syndicat de la confection et autres encore.

Somme toute, cette fête de la Ste-Catherine eut un succès qui doit récompenser les organisateurs qui furent aussi chaudement félicités par ceux qui y ont pris part.

Tél. FRontenac 9343

K. C.

Satisfaction assurée

**ERNEST MEUNIER**

*Marchand Tailleur*

~ ~

994 Est, rue Rachel, MONTRÉAL  
(2ème porte du Parc LaFontaine)

*Avez-vous essayé le*

**TONIQUE PULMO**

*pour les personnes pâles et  
faibles.*

**Un mois de traitement.**

**\$1.50 la bouteille.**

9. — Le Bureau Exécutif Général des Cordonniers s'incorpore.

Le Bureau Exécutif Général des Cordonniers à une importante assemblée tenue lundi soir le 30 novembre, sous la présidence de M. Louis Laroche, a décidé de s'incorporer selon les exigences de la Loi des Syndicats professionnels de la province de Québec. Cette incorporation entraîne évidemment des responsabilités mais les avantages qui en découlent sont encore plus grands pour les membres du syndicat que pour le syndicat lui-même qui obtient une reconnaissance légale. Les membres ont longuement discuté cette question si sérieuse et qui marque un pas qui en vaut la peine vers une réalité depuis si longtemps désirée par les ouvriers les plus enthousiastes du mouvement syndical catholique. Par cette incorporation,

tout organisme syndical acquiert le droit de posséder des biens, faire des contrats collectifs et d'avoir recours à la loi pour les faire respecter.

10. — L'Auto-Voiture projette un mouvement de propagande.

Le syndicat catholique de l'auto-voiture a fixé à sa prochaine assemblée, qui aura lieu le 14 décembre prochain, l'élection de ses officiers. A l'assemblée de lundi soir, M. Clovis Bernier exposa les besoins de l'organisation. Il demanda à tous les membres présents de rester unis pour obtenir leur juste part lorsque les affaires reprendront. Il fut décidé que le syndicat lancerait bientôt un grand mouvement de propagande.



**COMME CADEAU**

POUR LA

**Noël ou le Jour de l'An**

*Un livret-caisse à chacun de vos enfants.*

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

ENSEIGNEZ A VOS ENFANTS LA PLUS GRANDE DES VERTUS  
SOCIALES : L'ÉCONOMIE.

### 11. — Le Syndicat du Tramway choisit ses officiers.

Les officiers du Syndicat catholique des employés de tramways pour le terme de 1931-1932, sont les suivants: président, J.-E. Foucault; vice-président, L. Bujold; secrétaire-archiviste, P. Girard; trésorier, R. Bolduc; représentant d'Hochelaga, J. Duranleau; représentant de St-Henri, G. Jetté; représentant de St-Paul, A. Courtois; représentant de Mont-Royal, A. Boivin; représentant de St-Denis, V. Dubreuil; représentant du garage, J.-B. Farley; représentant de Youville, J. Brault; représentant des usines, E. Gravel; représentant des commis, A. Pilon.

L'installation de ces officiers a donné lieu à une belle fête de famille. C'est M. J.-B. Delisle, représentant du Conseil central qui présida cette installation. Des discours furent prononcés par l'abbé J. Bertrand, aumônier, M. J.-B. Delisle et les officiers.

### 12. — Les Cordonniers propagent l'étiquette syndicale.

Le Syndicat Catholique des Travailleurs en chaussures travaille activement d'accord avec les Unions de Québec et la Fédération des Métiers de la Chaussure à propager l'étiquette syndicale.

En ces temps de crise aigue cette étiquette est un moyen excellent de propagande en faveur des produits fabri-

qués par nos ouvriers. Elle est encore un des plus puissants moyens de protection des travailleurs. On pourrait même dire que l'étiquette syndicale commence à être reconnue comme une des plus sûres garanties de l'industrie, comme un moyen de protection pour les patrons eux-mêmes. En effet si tous les membres d'une union exigeaient



l'étiquette, les patrons trouveraient leur profit: Les marchands feraient plus de demandes aux manufacturiers qui pourraient employer une main-d'oeuvre plus nombreuse.

De très bons résultats, a dit M. Durand, agent d'affaires, apparaissent déjà à l'horizon. Plusieurs manufacturiers de la Province, grand nombre de manufacturiers de chaussures ont déjà promis leur entière coopération. Que tous ceux qui comprennent que répandre l'étiquette syndicale c'est encourager le travail payé, le travail consciencieux, le travail fait au pays se hâtent donc de joindre le mouvement et d'encourager l'étiquette syndicale. Que les ouvriers s'unissent davantage, qu'ils assistent régulièrement à leurs assemblées, qu'ils s'intéressent à toutes les questions actuellement à l'étude, qu'ils soient des propagandistes actifs de l'étiquette syndicale et ils verront bientôt, a dit M. Durand, une union plus étroite avec les patrons et une amélioration considérable dans leur travail et leurs salaires.

FRontenac 2314 1001 Demontigny  
(coin St-Timothée)

**Joseph Brazeau**  
MARCHAND

**BOIS ET CHARBON**

Qualité - Service - Quantité

## 13. — Comité d'action religieuse.

Le Comité d'Action Religieuse sous la direction de M. J. P. Malo vient d'organiser sa dixième retraite fermée pour les Syndicats Catholiques. La retraite a eu lieu à la Villa St-Martin, du samedi soir, 5 décembre au mardi soir 8 décembre. Les Syndiqués ont eu le privilège d'avoir pour prédicateur le Rév. Père Desjardins, supérieur de la Maison. Cette retraite a été suivie par trente-sept retraits.

Le Comité avait adressé une lettre d'invitation à tous les Syndicats affiliés du Conseil Central. Onze Syndicats se sont fait représentés par leurs délégués.

Le Comité d'action religieuse remercie sincèrement tous les Syndicats qui ont bien voulu déléguer des représentants et il félicite les retraits qui ont suivi ces Exercices Spirituels d'une manière édifiante. Il remercie également tous les groupes syndiqués qui se sont imposés des sacrifices pour faire bénéficier leurs membres de ces jours de lumière et de repos.

## 14. — Fédération du Bâtiment.

La Fédération du Bâtiment joue un rôle très important. Elle a pour but de promouvoir et de sauvegarder les intérêts professionnels des ouvriers de la construction du Canada.

## ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

# Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, Etc., Etc. Pour tous les âges et toutes les classes.

EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 2234, rue St-Antoine, Montréal.

5, rue Sainte-Isaure, Paris, France.

13, Aldwych, W.C., London, England.

22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique.

17, Front Street, Troy N. Y., U.S.A.

Ces intérêts ne sont pas seulement économiques, mais intellectuels, moraux, sociaux, nationaux et religieux.

Font partie de la Fédération du Bâtiment les Conseils de Construction, les Syndicats de Métiers de Construction, les membres isolés qui sont dans des régions où aucun syndicat de construction n'existe.

La Fédération du Bâtiment prépare en ce moment un rapport sur les activités des Syndicats affiliés. Nous avons reçu des comptes rendus très intéressants de Québec, Trois-Rivières, Hull, Ottawa, Jonquières et Chicoutimi. Tous ces syndicats travaillent avec ardeur à diminuer autant que possible les malheureux effets du chômage.

**ENCOURAGEZ  
NOS  
ANNONCEURS**

## M. Clovis Bernier

M. Clovis Bernier vient d'être nommé Assistant-Inspecteur en Chef des Etablissements industriels. Depuis douze ans environ M. Bernier avait rempli des charges importantes dans les Syndicats Catholiques. Il fut le fondateur et l'agent d'affaires de plusieurs syndicats, président du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Montréal et Directeur de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Sa claire vision des choses et sa facilité de parole en ont fait un collaborateur précieux pour la cause syndicale. Ses connaissances étendues sur la question sociale et sa formation toute ouvrière lui aideront grandement, nous n'en doutons pas, à soulager les misères des travailleurs dans la nouvelle fonction qui lui a été confiée.

L. GIRARD.

Rés. 6879, St-Denis  
Tél. DO. 8742

**ALDÉRIC BLAIN, L.L.L.**

de  
**Blain et Pinard, Avocats.**  
Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 2148 - 2149  
84 OUEST, RUE NOTRE-DAME  
MONTRÉAL

## PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

**T**OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

# Dupuis Frères

LIMITÉE

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



## Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:  
Berthierville, Qué.

Bureau chef:  
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

**MELCHERS Distilleries Limited**

**Hommes d'affaires, Banquiers, Chefs d'entreprises,  
Employeurs de toutes catégories,**

**Retenez les services des diplômés de nos  
écoles techniques et professionnelles**

**IL Y VA DE VOTRE INTÉRÊT !**

**L**ORSQU'IL fonda les écoles techniques et professionnelles de la Province de Québec, Sir Lomer Gouin avait en vue la formation d'une élite commerciale et ouvrière: hommes d'affaires instruits et artisans spécialisés parmi lesquels nos maisons de commerce et nos établissements industriels se choisiraient un personnel expérimenté, répondant parfaitement à leurs besoins.

L'ambition de Sir Lomer Gouin est aujourd'hui réalisée. Dans toutes les branches d'affaires, dans tous les corps de métiers, des jeunes hommes instruits et des artisans dont le diplôme officiel de nos écoles professionnelles et techniques attestent la haute compétence, se mettent à la disposition des entreprises commerciales et industrielles. Ils sont prêts à remplir, à la plus grande satisfaction des employeurs, des postes de confiance.

Je crois qu'il est du devoir et de l'intérêt des patrons de la province de Québec de reconnaître le mérite de ces hommes en leur accordant la préférence. Non seulement ils démontreront ainsi le cas qu'ils font de l'heureuse initiative du gouvernement, mais, en collaborant avec lui, ils aideront à promouvoir le sens de la coopération désormais si nécessaire au progrès de la province et donc, au bien-être de notre population.

On trouve aujourd'hui chez nous, des contre-maîtres, des ingénieurs, des chefs de services, des directeurs d'usines, des gérants, des comptables, etc. Nous ne saurions trop insister, dans l'intérêt de la province et du Canada tout entier, pour renseigner les patrons sur ce fait de la plus haute importance.

Nous sera-t-il permis de faire remarquer aux administrateurs, aux gérants, en un mot à tous les employeurs qu'en se déchargeant sur les diplômés de nos grandes écoles d'une partie de leurs responsabilités, ils travaillent au succès de leurs propres entreprises. Ils s'assurent ainsi les services d'hommes dont, non seulement la compétence est reconnue, mais dont l'esprit ne diffère pas de celui des autres employés, ce qui n'est pas toujours le cas quand les entreprises recrutent leur personnel spécialisé à l'étranger.

Il est sans doute difficile de prévoir les conséquences du choix d'un employé. Mais en recommandant aux patrons d'accorder la préférence aux diplômés de nos écoles techniques et professionnelles, nous croyons demeurer fidèles à l'esprit de coopération et de bon vouloir si cher à nos ancêtres. Nous croyons même qu'en Canadiens éclairés, les employeurs contribueront ainsi à fortifier, entre les groupes, la bonne entente si nécessaire à la prospérité du Canada.

**EMPLOYONS LES DIPLÔMÉS DE NOS ÉCOLES TECHNIQUES ET  
PROFESSIONNELLES !**

**Athanase David,**  
Secrétaire Provincial.